

# Inscription des agriculteurs

## Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)

Depuis le 30/06/2009, les entreprises non-commerciales de droit privé ont l'obligation légale de s'inscrire à la BCE. Les agriculteurs (aussi bien les personnes physiques, que les personnes morales, ainsi que les membres d'une association de fait) font partie de cette catégorie.

L'inscription dans la BCE est une obligation légale (art. 4 de la loi BCE du 16/01/2003 et AR du 22/06/2009). Des sanctions sont prévues pour celui qui exerce des activités (agricoles) sans être inscrit (art. 62 de la loi BCE du 16/01/2003).

De plus, l'agriculteur qui n'a pas de numéro d'entreprise ni de numéro d'établissement (UE) rencontrera des problèmes auprès d'autres administrations, comme le SPF Finances (TVA), l'AFSCA (lors de l'obtention d'autorisations et d'agrément) etc.



**Vous devez vous enregistrer auprès de l'AFSCA en mentionnant toutes les activités AFSCA par unité d'établissement. Pour plus d'informations, voir p. 5 ou 7.**

**Etes-vous un agriculteur qui exerce toutes ses activités:**

- en société avec personnalité juridique (SPRL, Société agricole, etc.)?  
ou
- dans une association de fait (société sans personnalité juridique)?

→ Aller directement à la page 6 (cas spécifiques)

**Etes-vous un agriculteur qui exerce ses activités en personne physique ?**

→ **Les informations suivantes vous concernent.**

Il est extrêmement important pour l'agriculteur de vérifier les éléments suivants :



1. Ai-je un numéro d'entreprise ?
2. Ai-je une qualité «Entreprise non commerciale de droit privé » ?
3. Ai-je une ou plusieurs unités d'établissement ?
4. Les autres informations concernant mon entreprise et UE sont-elles correctes ?

Ce que l'on entend par les termes ci-dessus, est expliqué ci-après.

**Ai-je déjà un numéro d'entreprise ?  
Ai-je une qualité «Entreprise non commerciale de droit privé » ?  
Ai-je une ou plusieurs unités d'établissement ?**

La plupart des agriculteurs ont déjà un numéro d'entreprise parce qu'ils sont soumis à la TVA.



Le numéro d'entreprise est souvent populairement appelé le « numéro de TVA ».

Grâce au Public Search, vous pouvez vérifier si vous avez déjà un numéro d'entreprise :

<http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html?lang=fr>

Si vous ne disposez pas d'une connexion à internet, vous pouvez contacter le helpdesk de la BCE par téléphone (02 277 64 00) pour demander si votre inscription dans la BCE est en ordre.

Vous pouvez effectuer une recherche sur base de votre nom et votre code postal/commune.

**Recherche par mot**

**Type de recherche**

Personne physique     Personne morale

Mot de recherche (obligatoire)

y compris dénominations précédentes des PM

Code postal  par commune

Résultat obtenu avec le nom « Teerlinck » et « 1370 » ou avec le nom « Teerlinck » et « Jodoigne » :

Número d'entreprise et date de début	Dénomination de l'entreprise	Info supplémentaire	Type d'entreprise	Statut	Nombre d'unités d'établissement
<a href="#">0617.561.188</a> 1 janvier 1971	Teerlinck, Eric	Adresse de la première unité d'établissement active: Chaussée de Wavre(Jod.) 100 1370 Jodoigne	Personne physique	AC	<u>1</u>

Eric Teerlinck a un numéro d'entreprise. Si vous cliquez sur le numéro, vous arrivez sur une page avec des informations détaillées sur l'entreprise (adresse, date de début, activités etc..).

Résultat:

**Données de l'entreprise**

Généralités	
Numéro d'entreprise:	0617.561.188
Date de début:	1 janvier 1971
Dénomination sociale:	Teerlinck, Eric Depuis 1 janvier 1971
Adresse	Pas de données disponibles à cause de la protection de la vie privée Adresse de la première unité d'établissement active: Chaussée de Wavre(Jod.) 100 1370 Jodoigne
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE
Adresse e-mail:	Pas de données reprises dans la BCE
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE
Type d'entreprise:	Personne physique
Statut:	<b>Actif</b>
Nombre d'unités d'établissement (UE):	<b>1</b> <a href="#">Données et Activités par UE</a>

## Qualités

Entreprise non commerciale de droit privé  
Depuis 1 janvier 1971



Sous la rubrique qualité, vous devez vérifier que vous avez bien la qualité "Entreprise non commerciale de droit privé".



Vous ne devez pas uniquement disposer d'un numéro d'entreprise, mais également avoir un **numéro d'unité d'établissement (UE)**. L'unité d'établissement est le lieu où vous exercez votre activité. Vous pouvez donc avoir plusieurs unités d'établissement, mais au minimum une UE doit être inscrite!

Face à « Nombre d'unités d'établissement (UE) », vous pouvez voir si vous avez une UE ou pas (Il doit y en avoir 1, 2, 3 ou plus).

Si vous cliquez sur « Données et Activités par UE », vous obtiendrez les informations détaillées au sujet de l'UE (adresse, activités, autorisations). Dès décembre **2012**, vous trouverez également ici un lien vers l'application Foodweb de l'AFSCA, où vous pourrez voir vos agréments et autorisations. (Pour info, les activités sont enregistrées dans la BCE au moyen des codes Nacebel. Ce ne sont pas les mêmes codes que ceux utilisés par l'AFSCA.)

### Données d'établissement

#### Généralités

Numéro d'entreprise:	<a href="#">0617.561.188</a>
Statut entreprise:	<b>Actif</b>
Numéro de l'unité d'établissement:	2.207.985.957
Date de début:	1 janvier 1971
Nom de l'unité d'établissement:	Pas de données reprises dans la BCE
Adresse:	Chaussée de Wavre(Jod.) 100 1370 Jodoigne Depuis 1 janvier 1971
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE
Adresse e-mail:	Pas de données reprises dans la BCE
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE

#### Autorisations

Pas de données reprises dans la BCE

#### Activités Code Nacebel version 2008\*

Activité principale: <a href="#">01.41001</a> - Élevage de vaches laitières Depuis 1 janvier 2008
Activité principale: <a href="#">01.41002</a> - Production de lait cru de vache ou de bufflonne Depuis 1 janvier 2008
Activité principale: <a href="#">01.500</a> - Culture et élevage associés Depuis 1 janvier 2008



### Conclusion :

Via le Public Search, vous devez vérifier quatre choses:

1. Ai-je un numéro d'entreprise ?
2. Ai-je une qualité «Entreprise non commerciale de droit privé » ?
3. Ai-je une ou plusieurs unités d'établissement ?
4. Les autres informations concernant mon entreprise et UE sont-elles correctes ?

Dans notre exemple, l'entreprise est en ordre: elle a un numéro d'entreprise, elle a une qualité «Entreprise non commerciale de droit privé » et elle a au moins un numéro d'unité d'établissement.

Maintenant, nous allons parcourir ce que vous pouvez faire si les choses ci-dessus ne sont pas en ordre.

## Mes données vérifiées via Public Search ne sont pas en ordre:

### 1. Je n'ai pas de numéro d'entreprise, que puis-je faire?

En fonction de la date de début de l'activité, les démarches sont différentes:

J'ai démarré AVANT le 30.06.2009



Je complète le formulaire 1 en annexe et je l'envoie au service de gestion de la BCE, où mon inscription sera **gratuite**.

J'ai démarré APRES le 30.06.2009



Vous devez vous inscrire auprès d'un guichet d'entreprises agréé. **Cette première inscription sera gratuite**. Sur notre site, vous trouverez la liste de tous les guichets d'entreprises agréés:

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie\\_entreprise/Creer/Guichets\\_entreprises\\_agrees/](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees/)

### 2. J'ai un numéro d'entreprise, mais pas de qualité «Entreprise non commerciale de droit privé », que puis-je faire?

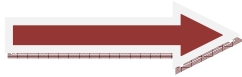
En fonction de la date de début de l'activité, les démarches sont différentes:

J'ai démarré AVANT le 30.06.2009



Je complète le formulaire 2 en annexe et je l'envoie au service de gestion de la BCE, où l'ajout sera **gratuit**.

J'ai démarré APRES le 30.06.2009



Normalement, vous devriez avoir une qualité « Entreprise non commerciale de droit privé ». Si ce n'est pas le cas, adressez-vous au guichet qui vous a inscrit, il pourra rectifier ceci **gratuitement**.

### 3. J'ai un numéro d'entreprise, mais pas d'unité d'établissement, que puis-je faire?

En fonction de la date de début de l'activité, les démarches sont différentes:

J'ai démarré AVANT le 30.06.2009



Je complète le formulaire 3 en annexe et je l'envoie au service de gestion de la BCE, où mon inscription sera **gratuite**.

En tant qu'entreprise non commerciale de droit privé, vous pouvez inscrire vous-même votre UE gratuitement sur internet. Vous pouvez également modifier votre adresse ou ajouter de



nouvelles activités. Vous pouvez donner un mandat (par exemple à votre comptable) pour qu'il fasse ceci à votre place.

Pour plus d'informations : <http://economie.fgov.be/fr/entreprises/BCE/Entreprises/PriS/>

J'ai démarré APRES le 30.06.2009



Vous devez faire inscrire votre unité d'établissement auprès d'un guichet d'entreprise. Cette inscription est payante. Sur notre site, vous trouverez la liste de tous les guichets d'entreprises agréés:

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie\\_entreprise/Creer/Guichets\\_entreprises\\_agrees/](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees/)



En tant qu'entreprise non commerciale de droit privé, vous pouvez inscrire vous-même votre UE gratuitement sur internet. Vous pouvez également modifier votre adresse ou ajouter de nouvelles activités. Vous pouvez donner un mandat (par exemple à votre comptable) pour qu'il fasse ceci à votre place.

Pour plus d'informations : <http://economie.fgov.be/fr/entreprises/BCE/Entreprises/PriS/>

#### **4. J'ai un numéro d'entreprise, une qualité et un numéro d'unité d'établissement, mais une autre donnée n'est pas correcte, que puis-je faire?**

Dans ce cas, veuillez contacter le helpdesk du service de gestion de la BCE qui, selon la donnée incorrecte, vous informera sur les démarches à entreprendre. Vous pouvez joindre le helpdesk via les canaux suivants:

- Par téléphone: 02 277 64 00
- Par e-mail : [helpdesk.bce@economie.fgov.be](mailto:helpdesk.bce@economie.fgov.be)
- Par courrier: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie,  
Helpdesk BCE  
Boulevard du Roi Albert II, 16  
1000 Bruxelles

## **Inscription AFSCA**

Après que votre inscription à la Banque-carrefour des entreprises (BCE) ait été mise en ordre, il est également important de vous enregistrer auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Pour cela, vous devez vous adresser à votre Unité provinciale de contrôle (UPC). Sur le site de l'AFSCA, vous trouverez un aperçu de toutes les UPC: <http://www.favv-afsca.fgov.be/upc/> .

## Quelques cas spécifiques:

- 5. Je suis agriculteur et j'exerce toutes mes activités au sein d'une société AVEC personnalité juridique, comme une SPRL, une Société agricole etc. Ai-je encore besoin d'un numéro d'entreprise en tant qu'entreprise personne physique?**

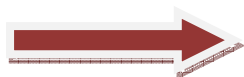
Non, vous ne devez pas avoir de numéro d'entreprise personne physique.



Vérifiez si les données de votre entreprise sont complètes. Cela peut se faire par via le Public Search (voir chapitre: « Ai-je déjà un numéro d'entreprise ou pas »). Vérifier les informations suivantes :



1. Ai-je une qualité «Entreprise non commerciale de droit privé » ?
2. Ai-je une ou plusieurs unités d'établissement ?
3. Les autres informations concernant mon entreprise et UE sont-elles correctes ?



La réponse à l'une de ces questions est non? Voir les rubriques 2, 3 ou 4 (pp. 4-5) pour plus d'explications.

- 6. Je suis agriculteur et j'exerce mes activités via une association de fait. J'exerce donc mes activités conjointement avec mon frère/mon père/mon épouse/... au sein d'une société SANS personnalité juridique.**

**→ Ai-je encore besoin d'un numéro d'entreprise en tant qu'entreprise personne physique?**

Oui, étant donné que l'association de fait n'a pas de personnalité juridique, chaque membre de l'Association de fait a besoin individuellement d'un numéro d'entreprise en tant qu'entreprise personne physique et d'un numéro d'établissement associé à cette entreprise. Ceci est une obligation légale (art. 4 de la loi BCE du 16.01.2003).

Attention : il est important que tous les membres de l'association de fait disposent d'une adresse d'unité d'établissement identique.



Comment pouvez-vous vérifier si vous l'avez déjà et que devez-vous faire si ce n'est pas le cas, voir le chapitre: «Ai-je déjà un numéro d'entreprise ? et les rubriques 1, 2, 3 ou 4 (pp.4-5).



L'association de fait a également besoin d'un numéro d'entreprise parce que c'est l'association de fait qui est soumise à la TVA (art. 4 de la loi BCE du 16.01.2003). Ce numéro est enregistré par l'office de contrôle TVA. De plus, ce numéro sera utilisé par l'AFSCA pour établir une seule facture pour l'association de fait.

L'entreprise personne physique a besoin d'un numéro d'entreprise, mais elle n'est pas assujettie à la TVA ! La TVA sera payée une seule fois par l'association de fait.

L'association de fait ne peut avoir la qualité « entreprise non commerciale de droit privé »! Elle aura uniquement une qualité TVA (et/ou ONSS). Elle n'aura pas de numéro d'unité d'établissement sauf si l'association de fait emploie du personnel.

**Conclusion:**

Je suis membre d'une association de fait (AF), que dois-je vérifier?

Pour l'association de fait:

- Mon AF a-t-elle un numéro d'entreprise?
- Mon AF a-t-elle une qualité TVA?

Chaque membre de association de fait:

- Chacun a-t-il un numéro d'entreprise?
- Chacun a-t-il au minimum un numéro d'UE?
- Chacun a-t-il une qualité "non commerciale de droit privé"
- Les autres informations de l'entreprise et UE sont-elles correctes ?

**7. Je ne retrouve pas ma question ici, que puis-je faire?**

Dans ce cas, veuillez contacter le helpdesk du service de gestion de la BCE. Vous pouvez joindre le helpdesk via les canaux suivants:

- Par téléphone: 02 277 64 00
- Par e-mail : [helpdesk.bce@economie.fgov.be](mailto:helpdesk.bce@economie.fgov.be)
- Par courrier: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie,  
Helpdesk BCE  
Boulevard du Roi Albert II, 16  
1000 Bruxelles

**Inscription AFSCA**

Après que votre inscription à la Banque-carrefour des entreprises (BCE) ait été mise en ordre, il est également important de vous enregistrer auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Pour cela, vous devez vous adresser à votre Unité provinciale de contrôle (UPC). Sur le site de l'AFSCA, vous trouverez un aperçu de toutes les UPC: <http://www.favv-afsc.fgov.be/upc/> .